

66240 SAINT ESTEVE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
du 31 MARS 2017

Le trente et un mars 2017 à 18 H 00 les adhérents de l'association ACTSO66 qui ont pu se libérer se sont réunis en assemblée générale ordinaire « salles Jean Jaurès » à St Estève.  
Une feuille d'émargement à été établie. Elle compte 53 signatures d'adhérents qui se sont déplacés pour assister à la première assemblée générale ordinaire de l'association.

Les membres du bureau étaient présents :

- La Présidente : Yola GUEGUEN
- Le Trésorier : Guy VAILLANT
- La secrétaire : Sandra MARCEL (RUBINO)

L'ordre du jour étant le suivant :

- Rapport d'activité de l'année 2016
- Approbation du budget 2017
- Fixation du montant de la cotisation annuelle
- Intervention des partenaires dans le cadre de la Santé et du Bien Etre (ostéo, sophrologue, diététicienne, acupuncture chinoise)

La séance commence et la présidente prend la parole.

Elle remercie tous les adhérents qui ont bien voulu se déplacer pour assister à cette 1 ère réunion.  
Elle rappelle que le but de la création de cette association en 2015 était la mise en place de la Mutuelle de Village et qu'il s'agissait de trouver un partenaire mutualiste de préférence qui puisse proposer sans délai de carence, d'âge ni de ressources une mutuelle santé à un tarif plus intéressant que ce que les assurances proposent ou imposent aujourd'hui. C'est pour cela qu'avec la Mutuelle Catalane dont le siège se trouve 20 avenue de Grande Bretagne à Perpignan, l'association a pu signer un partenariat. La Mutuelle Catalane a mis en place trois tarifs couvrant des prestations plus intéressantes que dans un tarif public ordinaire. Il est précisé que la seule condition pour en profiter est d'être adhérent à l'association ACTSO 66 et d'être à jour de ses cotisations. Et si une personne ne répond pas à l'appel de l'adhésion, elle s'expose à perdre l'avantage de la Mutuelle Village.

Précision est faites que la Mutuelle Village est étendue sur le canton du RIBERAL qui compte 7 communes : ST ESTEVE,CALCE,BAHO, VILLENEUVE LA RIVIERE, PEZILLA LA RIVIERE, BAIXAS et PEYRESTORTE, et ces dernières comptent 11 adhérents sur PEZILLA, 3 sur BAIXAS 1 sur CALCES, 1 sur VILLENEUVE, 272 sur ST ESTEVE.

Un rappel de l'ordre du jour est énoncé.

Au 31 décembre 2016 l'association comptait 256 adhérents. La Présidente fait remarquer à l'assemblée qu'au cours de la ré-adhésion, 8 personnes n'ont pas répondu à l'appel soit pour cause de décès de déménagement d'annulation ou de radiation. Au 31 mars 2017 l'association comptabilisait 288 adhérents.

Il est précisé que les femmes représentent 60 % des adhésions et que la moyenne d'âge est de 67 ans. La présidente fait remarquer que tout détenteur de la carte d'adhérent annuelle permet de bénéficier

de réduction sur les séances des partenaires d'ACTSO 66 dans le cadre du BIEN ETRE et de la MEDECINE DOUCE.

Le choix des partenaires est pour cela bien ciblé. Ils sont ostéopathe, podologue-pédicure, sophrologue, diététicienne, acupuncture chinoise, opticien. Il est indiqué que les remises sur les séances sont de 5 euros minimum. Il est indiqué que la Mutuelle rembourse entre 60 et 150 euros par an ceci dépendant des garanties choisies.

#### – RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2016

Un document résumant les écritures du compte de résultat 2016 et du budget prévisionnel 2017 est remis à chaque adhérent présent. Pour résumer :

Il laisse apparaître un solde créditeur de 3 716,68 euros pour 2016. Pour 2017, il est envisagé 245 renouvellement d'adhésions et 122 nouveaux adhérents.

Le montant des dépenses pour l'année 2016 s'élevant à 1 962,98 euros.

#### – L'APPROBATION DU BUDGET 2017

A la lecture des chiffres énoncés, la présidente demande l'approbation du budget 2017. Personne ne s'y opposant, il est donc acté.

#### – FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

La Présidente propose que le montant de la cotisation par personne de 12 euros pour 12 mois reste inchangée pour 2017. Personne ne n'y opposant, il est donc acté.

#### – INTERVENTION DES PARTENAIRES

La présidente fait savoir à l'Assemblée que Mr GIBERT podologue et partenaire est excusé. Chaque intervenant prend alors la parole et explique aux adhérents son métier et l'avantage d'être partenaire d'ACTSO66.

A tour de rôle se succèdent : CAILLOT Mathieu ostéopathe, FA-RIVELAYGUE Béatrice acupuncteur chinoise, Anne-Laure PEREZ Sophrologue, Marie TANDONNET diététicienne.

La réunion se termine vers 19 H 15 et laisse place au buffet.